Image not found or type unknown

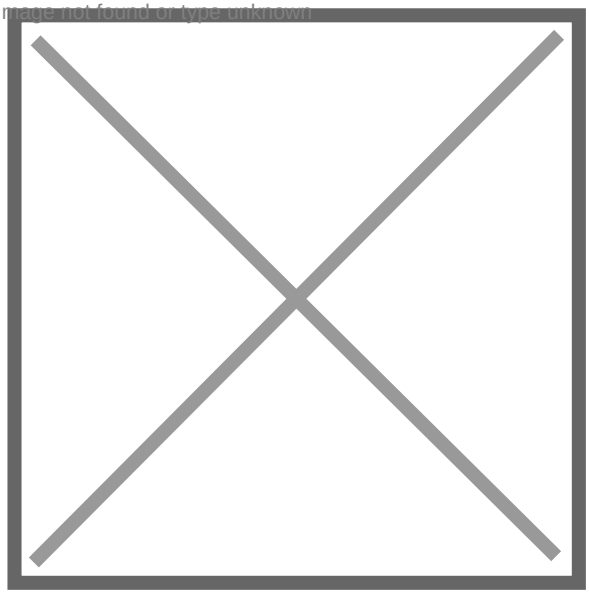

# Mise en danger des locataires

Par **Niki19**, le **11/10/2016** à **04:15**

Bonjour,

J'ai un soucis avec un mur attenant à l escalier menant à mon entrée. Ce mur, d'environ 3,50 m de haut sur 9 m de long, retient une partie de mon terrain et jardin qui fait partie de la location.

Après avoir prévenu l'agence en juillet, un maçon est passé en septembre. Notifiant par mail que ce mur risquait de lâcher à tout moment mettant en danger les locataires donc les miens et moi-même. Le propriétaire ne réagit pas du tout, n'a pas trouvé de maçons, etc. ceci depuis près de 4 mois. J'ai bien sûr signalé ce danger par écrit via l agence pour le propriétaire, rien ne bouge.

Quels sont mes droits ? je ne peux rester avec ce risque. Prenant l'escalier chaque jour, si tout lâche, nous risquons d'être enterrés vivants au pire, ou gravement blessés au moins pire.

Je suis en recherche d'un autre logement mais j'aimerais TT de même savoir mes droits, et je suis inquiète si le propriétaire reloue sans prévenir les éventuels nouveaux locataires.

Merci d avance pour votre aide.

Par **Lag0**, le **11/10/2016** à **07:07**

Bonjour,
Vous envoyez une LRAR au propriétaire (copie agence) de mise en demeure de procéder

aux travaux dans un délai raisonnable (15 jours à un mois à voir). Sans effet, vous saisissez le tribunal d'instance en injonction de faire sous astreinte journalière.

Par **Niki19**, le **11/10/2016** à **15:43**

Bjr
Merci pour votre réponse ...bonne journee

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés